

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

**PDH - Proposition d'attribution de subvention
départementale pour l'adaptation de logements locatifs
sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le
territoire de l'Eurométropole**

CP/2020/048

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente l'attribution d'une subvention au Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 6 logements situés à Schiltigheim.

Par délibération du 1^{er} octobre 2018 (délibération CP 2018/300), le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de partenariat avec le Foyer Moderne de Schiltigheim en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu d'attribuer une subvention départementale qui s'élève à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnée à 2 300 €, par logement, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique aux bailleurs qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Les logements financés intègrent le dispositif Handilogis.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 7 364,00 € pour le Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 6 logements situés à Schiltigheim (cf. tableau joint en annexe au présent rapport) ;

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie a été saisie pour

information pour l'attribution de cette subvention et sur les termes du projet de convention d'attribution de subvention, le 20 janvier 2020.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2020-1	G 2019-2021 PARC PUBLIC	3 000 000 €	2 010 591,00€	7 364,00 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Le présent dispositif se fonde sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 7 364,00 € au Foyer Moderne de SCHILTIGHEIM pour l'adaptation de 6 logements situés à SCHILTIGHEIM.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY